



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (sixième chambre) du 12 février 2020 – Bilde/Parlement

(affaire T-248/19)

« Privilèges et immunités – Membre du Parlement – Décision de levée de l'immunité parlementaire – Erreur manifeste d'appréciation – Electa una via – Principe non bis in idem – Détournement de pouvoir »

1. *Privilèges et immunités de l'Union européenne – Membres du Parlement européen – Immunité – Demande de levée de l'immunité – Pouvoir d'appréciation du Parlement – Contrôle juridictionnel – Portée*

(Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, art. 9)

(voir points 19, 20)

2. *Privilèges et immunités de l'Union européenne – Membres du Parlement européen – Immunité – Demande de levée de l'immunité – Communication d'une commission du Parlement concernant la pratique en matière de privilèges et immunités des membres – Effets juridiques*

(Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, art. 9)

(voir points 23, 24)

3. *Parlement européen – Procédure administrative – Décision du Parlement ordonnant le recouvrement d'une somme indûment versée au titre de l'assistance parlementaire – Violation du principe electa una via – Violation du principe ne bis in idem – Absence*

(Décision du bureau du Parlement portant mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, art. 68)

(voir points 38, 39, 41-43)

Objet

Demande fondée sur l'article 263 TFUE et tendant à l'annulation de la décision P8_TA(2019)0137 du Parlement, du 12 mars 2019, de lever l'immunité parlementaire de la requérante.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) M^{me} Dominique Bilde supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par le Parlement européen.